# MIVILUDES & SECTES

Question écrite posée le vendredi 11 octobre 2019

**De M. Stéphane PEU**
**Député de Seine-Saint-Denis**
**Membre de la commission de loi**

**À M. Edouard Philippe**
**Premier Ministre**

## Inquiétudes sur l'avenir de la Miviludes

Monsieur le député interroge monsieur le Premier ministre sur les informations inquiétantes relayées par la presse concernant le devenir de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

Dans une précédente question écrite en date du 11 juin 2019, Monsieur le député s'inquiétait déjà de son devenir incertain compte-tenu notamment de l'absence de président depuis plus d'une année. Toutefois, la réponse apportée par vos soins et publiée au Journal Officiel le 9 juillet dernier semblait au contraire assurer de la pérennité de cette Mission interministérielle.

Pourtant les dernières déclarations en date sur le sujet présagent d'un tout autre avenir. Il semblerait, en effet, au regard des informations données d'abord oralement aux Conseillers de la Miviludes par leur Secrétaire Général puis par un mail diffusé en interne, que la Mission interministérielle, jusqu'à présent rattachée à vos services, disparaisse en l'état pour être rattachée au ministère de l'Intérieur, en rapprochement du secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR).

Depuis cette annonce, les inquiétudes sont vives et nombreuses de la part des membres de la Miviludes et des acteurs du secteur.

En effet, la fin du rattachement à vos services signifie d'une part la perte évidente du caractère interministériel de la Mission. Un caractère pourtant indispensable pour accomplir dans de bonnes conditions ses travaux quand on sait que les pratiques sectaires couvrent, malheureusement, de très nombreux domaines : éducation, santé, sport…

D'autre part, le « rapprochement » avec le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) fait légitimement craindre que les dérives sectaires ne soient désormais plus qu'observées que sous l'angle de la radicalisation.

500 000 personnes, adultes et enfants, sont aujourd'hui touchées par les phénomènes sectaires. Une situation loin d'être anecdotique. Ces dérives sectaires sont protéiformes et leurs conséquences terriblement dangereuses. Elles doivent être combattues avec force et détermination au plus haut niveau de l'Etat.

Depuis la création de la MIVILUDES en 2002, le travail accompli est immense et doit se poursuivre. La vigilance est indispensable. L'expertise et le soutien qu'elle apporte aux familles sont essentiels.

Monsieur le député interroge donc le Premier ministre sur la réalité des informations relayées par la presse et lui demande de revenir sur cette décision absolument inquiétante.

**Permanence parlementaire**

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

01 41 68 21 89

contact@stephanepeu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

**Retrouvez-moi sur**

Stéphane Peu

Stephane1peu

**Abonnez vous à la newsletter**

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanepeu.fr

**Farid Aïd**

**Député suppléant**
Farid.aid.2020@gmail.com

LA GAUCHE DEBOUT ET INSOUMISE

ASSEMBLÉE NATIONALE